



Y a il un délai de réponse pour dépôt de plainte

Par Rodolphe1940

J'ai déposé une plainte pour abus de confiance et maltraitance financière en réunion à l'encontre de personnes dépendantes. Déposé le 23 février 2023 au Procureur de la République de Nancy sous le numéro 23/052/066, le dossier à été transmis à la Police Nationale de NANCY-Lobeau. A ce jour, 3 mois après, aucune instruction n'a été menée, je ne reçois d'autre réponse que le dossier à été transmis, mais la Police Nationale ne répond pas.

Ma question est de savoir s'il y a un délai pour cette instruction ou obligation de réponse à donner. de la part de la Police Nationale.

Accessoirement, 16 avocats du Barreau de Nancy ont refusé de me défendre sous prétexte de conflit d'intérêt. Sans être bénéficiaire de l'aide juridictionnelle, je recherche un avocat pour ce dossier. Merci à ceux qui pourront m'aider.
Merci

Par yapasdequoi

BONJOUR à vous aussi,

Un peu de lecture :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505
[/url]

C'est le procureur qui fixe le délai d'instruction.

Vous pouvez aussi obtenir de l'aide auprès d'une association du réseau France Victimes.

Par Rodolphe1940

Merci pour vos réponses, la première m'a déjà été utile.

Hélas, on m'annonce deux nouvelles réponses, mais je ne peux plus accéder à mon compte, le système ne reconnait pas mon email.

pourtant je peux accéder à mea page présente!

Par yapasdequoi

Parfois certains intervenants répondent puis effacent leur message. C'est leur droit.

Si la réponse annoncée n'est plus visible, c'est sans doute ce qui s'est passé.